

AR Prefecture

063-216300566-20240216-2024_08-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 16 février 2024

Nombre de
membres :

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 10 |
| Présents | 9 |
| Procurations | 0 |
| Votants | 9 |

L'an **deux mille vingt-quatre le vendredi 16 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
09/02/2024

Absents ayant donné procuration :

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2024_08**

Objet :
**Mission locale
d'Ambert –
Subvention 2024**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a reçu une demande de subvention pour 2024 de la Mission locale Livradois Forez d'Ambert. Cette association s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire ou universitaire et résidant sur les communes de l'arrondissement d'Ambert. D'une manière élargie, elle intervient sur le bassin du Livradois-Forez. En 2023, 2 jeunes de la commune ont été accompagné par la Mission locale.

Le montant de la participation 2024 aux frais de fonctionnement s'élève à 1,25 € par habitant, soit une participation de 438,75 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ➔ Valide la demande de subvention 2024 formulée par la Mission locale Livradois Forez d'Ambert pour un montant de 438,75 €.
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme et précise que le montant sera inscrit au budget primitif 2024 à l'article 65748.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 22/02/2024
et publication le 23/02/2024

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

